

SFC SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

Année 2023

Règlement

« Prix de Thèse de Doctorat d'Université du GRRC »

Attribué par la Filiale GRRC
« Groupe de Réflexion sur la Recherche Cardiovasculaire »
de la Société Française de Cardiologie

Montant = 3 000 €

Le dossier de candidature devra être envoyé par mail à : prix-bourses@sfc cardio.fr

<u>Date limite de dépôt des candidatures :</u> <i>Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas pris en considération</i>	31 Octobre de l'année en cours
Composition du Jury	Novembre de l'année en cours
Désignation des 2 Lauréats (Fondamentale et Clinique)	20 Décembre de l'année en cours
Remise officielle lors des JE de la SFC	Janvier de l'année suivante

RÈGLEMENT

Article 1 : Thème et nature du projet

Afin d'encourager la qualité des travaux de Thèse de Doctorat d'Université (PhD), le Groupe de Réflexion sur la Recherche Cardiovasculaire (GRCC) de la SFC attribue deux Prix de Thèse d'Université pour récompenser les meilleures recherches dans les différents domaines de la spécialité. Un prix récompensera une thèse à orientation fondamentale et un prix récompensera une thèse à orientation translationnelle.

Article 2 : Dotation

Deux prix de **3 000 €** chacun, seront versés intégralement lors des Journées Européennes de la Société Française de Cardiologie qui auront lieu du 11 au 13 janvier 2023 à Paris. Ce montant pourra être versé directement au Lauréat.

Article 3 : Conditions de candidature

Les conditions suivantes doivent impérativement être réunies pour être autorisé à concourir :

- Être membre de la SFC et à jour de cotisation
- Thèse d'Université (PhD) soutenue dans les deux années précédant la candidature.
- Sujet de thèse, fondamental ou translationnel, dans le domaine de la recherche cardio-vasculaire
- Thèse qui devra faire l'objet d'au moins une publication ou article accepté de manière définitive pour publication (dans ce cas fournir la preuve de l'acceptation de l'article sans aucune révision supplémentaire).

Article 4 : Engagement du lauréat

En acceptant le Prix, le Lauréat s'engage à :

- Être à jour de ses cotisations SFC et GRCC
- Venir personnellement recevoir le Prix lors sa remise officielle
- S'en désister s'il reçoit un autre prix de la SFC ou toute autre récompense sur le même sujet

Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier comprend :

- Une demande de candidature en français (une page maximum décrivant les forces principales du dossier de candidature)
- Un curriculum vitae
- La liste des titres et travaux
- Un résumé de la thèse en français en cinq pages au maximum
- Preuve de la publication ou de l'acceptation d'un de manière définitive pour publication
- La thèse dans son intégralité (en format numérique / PDF)

Il est adressé au **GRCC par e-mail** : prix-bourses@sfc cardio.fr avant le **31 Octobre** de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.

Article 6 : Jury

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé de cinq membres du GRCC, dont un Président. Le Bureau de la SFC et le Comité de Direction du GRCC veillent à l'absence de lien entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier.
- Sa composition est approuvée par le GRCC et la SFC au plus tard le 15 Novembre de l'année en cours.
- L'élection des deux lauréats est promulguée au plus tard le 20 Décembre de l'année en cours soit un mois avant la remise officielle Prix lors des Journées Européenne de la SFC.
- Le jury se réserve le droit de ne désigner aucun lauréat.